

SCIENCES PO

Mondes

Les codes de la différence

Race - Origine - Religion
France - Allemagne - États-Unis

*Sous la direction de
Riva Kastoryano*



SCIENCES PO
LES PRESSES

Extrait de la publication

Les codes de la différence

Les codes de la différence

*Race - Origine - Religion
France - Allemagne - États-Unis*

Sous la direction de
Riva Kastoryano

Catalogage Électre-bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

Les codes de la différence. Race – Origine – Religion. France – Allemagne – États-Unis / Riva Kastoryano (dir.) – Presses de Sciences Po, 2005. – (Collection Académique.)

ISBN 2-7246-0961-1

RAMEAU :

- Altérité (philosophie)
- Identité collective : France
- Identité collective : Allemagne
- Identité collective : États-Unis
- Multiculturalisme : Études comparatives
- Intégration sociale : Études comparatives

DEWEY :

– 305.8 : Groupes sociaux définis par leurs pratiques religieuses, leur langue, des caractères ethniques, raciaux ou nationaux

Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Table des matières

<i>Ont contribué à cet ouvrage</i>	9
<i>Remerciements</i>	11
<i>Introduction / DÉFINIR L'AUTRE EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET AUX ÉTATS-UNIS</i>	13
<i>Riva Kastoryano</i>	
• Concepts	18
• Catégories	22
• Politiques	26
• Interactions	31

I - LES CONCEPTS

<i>Chapitre 1 / IDENTITÉ NATIONALE ET CODES D'ALTÉRITÉ DANS L'HISTOIRE DE LA FRANCE ET DES ÉTATS-UNIS</i>	43
<i>George M. Fredrickson</i>	
<i>Chapitre 2 / RELIGION ET ETHNICITÉ DE LA COMPARAISON SPATIALE ET TEMPORELLE</i>	67
<i>Nancy L. Green</i>	
• L'histoire comparée des représentations	69
• Refus des groupes ethniques en France	71
• Quand les immigrés étaient des ouvriers	72
• Le choix des concepts	73
• La religion aux États-Unis comme catégorie d'analyse	74
• La religion en France comme catégorie d'analyse	80
• Immigrés et religion : les silences du passé	82

II - LES CATÉGORIES

<i>Chapitre 3</i> / LES STATISTIQUES DE LA POPULATION	
COMME CONSTRUCTION DE LA NATION	91
<i>Paul Schor et Alexis Spire</i>	
• La construction du recensement en France et aux États-Unis	94
• L'enregistrement de l'altérité : nationalité, lieu de naissance et religion	102
• Les ambiguïtés de la nationalité à l'épreuve des recensements	111
 <i>Chapitre 4</i> / LE STATUT DE LA FEMME EN DROIT	
DE LA NATIONALITÉ :	
UNE ÉGALITÉ TARDIVE	123
<i>Patrick Weil</i>	
• Une innovation régressive du Code civil français : la femme est une dépendance de l'homme	124
• La logique raciale et sexiste du va-et-vient américain	127
• L'alliance des féministes et des populationnistes français	130
• La conquête progressive de l'indépendance et de l'égalité	137
• La persistance des différences	139

III - LES POLITIQUES

<i>Chapitre 5</i> / FACTEUR RACIAL ET FACTEUR TERRITORIAL	
DANS LES POLITIQUES D'INTÉGRATION	147
<i>Daniel Sabbagh</i>	
• La configuration américaine : une racialisation de l'action publique longtemps tenue pour légitime	151
• Le tournant des années 1970	157

• La remise en cause de l'« affirmative action » et la redécouverte de la variable territoriale	166
Chapitre 6 / LA GESTION PUBLIQUE DE L'ISLAM EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.	
LES MODÈLES NATIONAUX À L'ÉPREUVE <i>Claire de Galembert</i>	175
• Le local : lieu d'invention de l'action publique relative à l'islam	180
• Déclinaisons nationales du pluriel	190
• Mise à l'agenda de l'intégration de l'islam et effets accrus des grammaires publiques nationales	192
Chapitre 7 / LA POLITIQUE DE LA LANGUE :	
ENTRE INTÉGRATION ET RECONNAISSANCE DE LA DIFFÉRENCE <i>Nikola Tietze</i>	203
• La place de la langue dans la politique allemande d'intégration	206
• La place de la langue dans la politique française d'immigration	212
• Le plurilinguisme : une voie de sortie d'un dilemme ou un danger pour la nation ?	220
• Politique de la langue et constructions de la différence	232
 IV - LES INTERACTIONS	
<hr/>	
Chapitre 8 / COMMUNAUTÉ ET EXCLUSION :	
LE RÔLE DE L'IMMIGRATION, DE LA RACE ET DE LA PAUVRETÉ <i>Michèle Lamont</i>	239
• Les cultures françaises de la solidarité	244
• La collectivité à l'américaine	252
• Conclusion	257
• Annexe méthodologique	261

<i>Chapitre 9 / MOBILISER CONTRE L'AUTRE : LA NOUVELLE</i>	
DROITE RADICALE ET SON RÔLE DANS	
LE PROCESSUS POLITIQUE	263
<i>Michael Minkenberg</i>	
• La droite radicale, un ultranationalisme exclusiviste : de l'ancien au nouveau	265
• La transformation de la droite radicale dans les démocraties occidentales	269
• Interaction et impact : les effets de la Nouvelle Droite radicale	274
• Définition de préoccupations centrales pour l'opinion publique	275
• Le rôle de la violence ou les effets de la mobilisation extrémiste sur la délimitation de l'Autre	279
• Le système des partis et la politique de l'altérité : radicalisation et délimitation	282
• L'élaboration des politiques ou la réglementation politique de l'Autre	287
• Conclusions	294
 <i>Conclusion / L'EFFACEMENT DU MULTICULTURALISME</i>	
DANS L'ÉTAT LIBÉRAL	297
<i>Christian Joppke</i>	
• L'intégration des minorités par la « reconnaissance culturelle » : une critique	299
• Du multiculturalisme à l'intégration citoyenne	306

Ont contribué à cet ouvrage

George M. FREDRICKSON, professeur d'histoire à l'université de Stanford

Claire DE GALEMBERT, chargée de recherches au CNRS (GAPP, ENS Cachan)

Nancy L. GREEN, directrice d'études à l'EHESS

Christian JOPPKE, professeur de sociologie à l'université internationale de Brême

Riva KASTORYANO, chargée de recherches au CNRS (CERI, Sciences Po)

Michèle LAMONT, professeur de sociologie à l'université de Harvard

Michael MINKENBERG, professeur de sciences politiques à l'université de Francfort-sur-l'Oder

Daniel SABBAGH, chargé de recherches (CERI, Sciences Po)

Paul SHOR, maître de conférences à l'Université Paris X-Nanterre, membre du CENA (EHESS, CNRS)

Alexis SPIRE, chargé de recherches au CNRS (CERAPS, Université Lille 2)

Nikola TIETZE, chercheuse au Hamburger Institut für Sozialforschung

Patrick WEIL, directeur de recherches au CNRS (Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Université Paris I)

Remerciements

Cet ouvrage est le fruit d'un projet international de recherche que j'ai lancé en 2001, intitulé *Codes of Otherness – Les codes de la différence*. Il a été soutenu par le Programme international d'études avancées de la Fondation Maison-des-sciences-de-l'homme qui a rendu possibles les séjours parisiens de George Fredrickson de l'université de Stanford et de Ulrich Bielefeld du Hamburger Institut für Sozialforschung.

Je remercie Hinnerk Brunhs de m'avoir informée de l'existence d'un tel programme, et de m'avoir permis de monter un groupe de recherche international et comparatif rendant ainsi possible des réunions et des débats réguliers. Je remercie également Jean-Luc Racine qui a suivi le projet de près jusqu'à sa publication. Je lui suis plus spécialement reconnaissante d'avoir pris en charge, au nom de la Fondation Maison-des-sciences-de-l'homme, la traduction des quatre textes écrits initialement en anglais. Je tiens enfin à remercier Sophie Mayoux pour ses excellentes traductions.

Introduction

DÉFINIR L'AUTRE EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET AUX ÉTATS-UNIS

Riva KASTORYANO

*« Et maintenant que deviendrons-nous sans les Barbares ?
Ces gens-là étaient quand même une solution. »*

En attendant les Barbares
Constantin Cavafy, Poèmes

L'Autre, immigré ou étranger, individu ou groupe, a été au cœur des questions posées par les sciences sociales. Le fait d'être étranger, écrit Simmel, « est une forme particulière d'interaction » et traduit la tension qui existe entre proximité et distance qui caractérise toute relation humaine. Pour le sociologue allemand, « le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche », dans la mesure où « l'étranger est un élément du groupe même, dont l'appartenance au groupe implique à la fois une distance par rapport au groupe et une confrontation avec lui¹ ». De multiples interactions internes et externes aux groupes naissent des codes, des catégories et des frontières qui tous ensemble définissent les inclus et les exclus, les conformes et

1. Georg Simmel, *The Stranger* (écrit en 1908), repris dans Kurt W. Wolf (ed.), *The Sociology of Georg Simmel*, New York (N.Y.), Free Press, 1950, p. 402-408 ; en français, G. Simmel, « Digression sur l'étranger », dans *L'École de Chicago*, textes traduits par Y. Grafmeyer et I. Joseph, Éditions du Champ urbain, Paris, 1979, p. 53-59.

les déviants – ceux que H. Becker a appelés les *Outsiders*², du fait de leur désobéissance aux normes juridiques et politiques ainsi qu'aux codes sociaux et culturels.

Définir l'Autre, c'est surtout dessiner des frontières réelles ou symboliques³. Ces frontières conduisent à des différenciations internes par catégories sociales, culturelles et morales. Elles donnent lieu à un jeu de hiérarchisation subjective et/ou objective qui paradoxalement s'appuie sur des valeurs partagées. Bref, elles génèrent des relations complexes, où tout élément identitaire apparaît comme un ancrage microsociologique. Comme le souligne Baudrillard en faisant référence à Chris Marker, « l'altérité, c'est le passage d'une frontière, et une frontière peut être complètement imaginaire et invisible⁴ ». Les frontières territoriales définissent, quant à elles, l'unité politique des frontières identitaires des nations, celles d'un « nous » dont le contenu est marqué par des pratiques nationales nourries d'expériences historiques. Le passage des frontières culturelles aux frontières politiques s'opère à travers l'institutionnalisation du même et du différent, processus à travers lequel s'élaborent les identités réciproques et les différences, qu'elles soient raciales, religieuses ou linguistiques.

Inspirées par la « division du travail social » de Durkheim et les groupes de statut de Weber, les sciences sociales, en Europe continentale, se sont appuyées sur une classification par catégories socioprofessionnelles reconnues et formalisées par les institutions nationales et non pas sur des catégories raciales ou religieuses. Mais depuis les politiques dites d'identité, les démocraties libérales ont introduit la question de différences en termes culturels – race, religion, langue – pour leur donner une assise formelle, même si cela n'aboutit pas toujours à leur institutionnalisation. Ainsi se rencontrent un essentialisme qui fige les différences identitaires dans des catégories et la volonté des groupes en quête de reconnaissance d'afficher leur différence et de la voir s'institutionnaliser, notamment dans les recensements, comme aux États-Unis.

L'analyse des frontières identitaires établies par des relations spontanées, institutionnalisées par des catégorisations officielles, construites par des discours, ou encore affirmées par des politiques, a trouvé un

2. H. S. Becker, *Outsiders. Études sociologiques de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985.

3. Michèle Lamont et Marcel Fournier (dir.), *Cultivating Symbolic Boundaries and the Making of Inequality*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1992.

4. J. Baudrillard et M. Guillaume, *Figures d'altérité*, Paris, Descartes, 1992, p. 50.

écho dans une politique appelée par Charles Taylor « la politique de la reconnaissance » qui porte sur « la défense démocratique de la diversité culturelle dans une perspective universaliste⁵ ». S'opposant à une politique d'assimilation de l'Autre dans le même, la politique de la reconnaissance, bien que son objectif de départ soit de réduire les inégalités et d'assurer la participation sur une base différentielle mais égale, contribue ainsi à l'édification des frontières, à une séparation dans laquelle la vision libérale voit la garantie d'un fonctionnement ouvert de la société et de la politique⁶.

La politique de la reconnaissance s'est ainsi installée au cœur des débats de la théorie politique contemporaine traitant les questions d'identités individuelles et collectives. Elle implique l'identification de l'Autre et son inscription dans un registre culturel, social, juridique et économique⁷. Toute reconnaissance de l'altérité s'accompagne aujourd'hui de droits spécifiques culturels dans le domaine public accompagnés de droits fondamentaux : c'est l'essence même de l'égalité et de la citoyenneté qui est en jeu⁸. Du point de vue de l'individu ou du groupe, la recherche d'une reconnaissance publique renforce le caractère inventif des identités, une prise de conscience d'appartenir à un groupe ethnique qui affirme sa différence par rapport à son environnement culturel, social et politique. Elle impose aussi l'adoption de nouveaux traits identitaires perçus comme plus pertinents en situation d'immigration ou de minorité au regard à la fois des individus et des institutions des pays d'installation. C'est ainsi que langue, nationalité (d'origine), religion, culture... tous ces éléments tantôt entremêlés, tantôt séparés par des frontières artificielles ou circonstancielles, surgissent dans l'expression d'une identité collective imaginée à partir d'un passé réel ou mythique ou encore apparaissent lors des relations sociales et trouvent une assise dans les institutions.

5. Ch. Taylor, *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1992.

6. J.-M. Donegani, dans B. Badie et M. Sadoun, *L'Autre*. Études réunies pour Alfred Grosser, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

7. A. Caillé rappelle le fameux article de Nancy Fraser qui lie la reconnaissance culturelle à la redistribution économique comme fondement de la justice distributive (« *Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires* », *Politique et Sociétés*, 17 (3), 1998, p. 9-36). Il est intéressant de voir se dessiner un parallèle entre le don et la reconnaissance dans la même perspective ; A. Caillé, « *De la reconnaissance : don, identité, et estime de soi* », *MAUSS*, 23, 1^{er} semestre 2004.

8. Voir les travaux de W. Kymlicka.

Dès lors, la question qui se pose est de savoir quelle identité devient légitime pour une reconnaissance publique. Comment se définit la légitimité de la différence et de l'altérité, en fonction de quels critères et par quels mécanismes ? Comment fonder les demandes de reconnaissance sur les théories démocratiques⁹ ? Trois approches et trois méthodes permettent de répondre à cette série de questions. La première est interactive. Elle s'appuie sur les mobilisations des populations concernées, et résulte des interactions entre États et groupes en quête de reconnaissance, ce qui permet de mesurer les dynamiques et les mécanismes de la définition des frontières et justifie sa légitimité¹⁰. La deuxième est normative. Elle s'impose en termes d'égalité et de justice à la fois individuelle et collective. Quant à la troisième approche, elle est politique. Elle s'appuie à la fois sur la réalité empirique et sur une perception normative et conduit à des réajustements, voire à des restructurations institutionnelles, afin de maintenir l'ordre et la paix sociale.

Malgré les justifications théoriques et politiques de la reconnaissance, toute différence affichée, revendiquée et légitimée est source de paradoxe. Elle met en évidence une coexistence des différences comme mode de fonctionnement de la cité et engendre en même temps des conflits où chaque différence qui s'annonce, s'affirme et se confronte fait du politique un terrain d'affrontements identitaires. Bien entendu, toute relation dans l'altérité n'implique pas nécessairement le conflit, mais elle traduit de fait une relation de pouvoir qui génère souvent des conflits¹¹. En même temps, des politiques qui privilégient la culture et les identités en valorisant les différences dans la recherche de l'égalité conduisent à l'exclusion de la représentation de soi en tant que société et nation. Les identités politisées transforment en altérité toute différence en quête d'égalité¹². Désigner l'Autre, c'est lui attribuer un statut différent de celui de la majorité. Nombreuses sont les recherches qui mettent l'accent sur les conséquences controversées d'une identification différenciée par rapport à la communauté politique qui défie le sens civique de la nation. Les questions normatives qui sont liées à ces

9. J. Habermas (*dirigé par C. Cronin et P. De Greiff*), *The Inclusion of the Other. Studies in Political Theory, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 1998.*

10. R. Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés. Négocier l'identité, Paris, Armand Colin, 1997.*

11. Ph. Schaffhauser, « *Remarques sur quelques problèmes épars de la reconnaissance de l'autre* », dans A. Ben Nahum, A. Girard, J.-L. Olive, J. Pavageau et Ph. Schaffhauser, *Les Formes de reconnaissance de l'autre en question, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2004.*

12. W. Connolly, *op. cit.*

recherches concernent la définition d'un espace commun de participation et d'identification, de définition du bien commun, de justice et d'égalité, fondements même de l'universalité.

Ainsi, la question est complexe : les réponses sont souvent normatives, interprétatives et polyvalentes. Cet ouvrage a choisi la réalité empirique dans l'élaboration des différences en France, en Allemagne et aux États-Unis. Les contributions historiques, politiques et sociologiques réunies dans cet ouvrage montrent comment chaque société construit son altérité en fonction de son projet national, définit ses codes de la différence à travers les concepts élaborés pour désigner l'Autre, par sa classification et sa catégorisation, avec les politiques appliquées et dans les interactions entre groupes et entre individus qui ont intériorisé l'altérité reproduite par des stéréotypes et/ou renforcée par des partis politiques qui en ont fait leur fond de commerce. Les différentes approches montrent comment la race, aux États-Unis, demeure le fondement d'une altérité permanente, alors que la religion, en France, est devenue source de clivage culturel et s'est instaurée comme une différence institutionnelle, et alors que la religion et la langue ont remplacé la nationalité comme définition de l'étranger, en Allemagne.

Les articles de cet ouvrage comparent la France et les États-Unis, la France et l'Allemagne ou encore les trois pays. L'objectif est de montrer les divergences et les convergences entre des pays qui se trouvent face à une même phase historique de leur définition comme nation, à savoir la gestion de la diversité qui s'impose en termes de reconnaissance, qu'elle soit culturelle et/ou institutionnelle, qui avancent par tâtonnement et qui mêlent principes historiques et pragmatisme politique : la vraie question étant la gestion des paradoxes. Ainsi, comparer la conceptualisation de l'Autre – du différent – et de sa catégorisation, les politiques qui légitiment son altérité qui se perçoit et se conçoit comme permanente et les interactions entre individus, entre groupes et entre partis politiques, c'est montrer les mécanismes d'élaboration des codes de la différence dans des contextes historiques, politiques et culturels différents et le fonctionnement des systèmes qui commandent leur apparition et leur disparition¹³.

| 13. J. Baudrillard, *op. cit.*

— Concepts

À chaque société son altérité. Cela lui permet d'élaborer une identité qui justifie son projet initial et légitime ses choix politiques. En se comparant à d'autres sociétés nationales, elle comprend sa différence et la renforce, malgré un alignement des politiques qui rapproche les démocraties libérales dans leur relation à l'Autre. La France et les États-Unis, deux républiques nées de deux contextes historiques différents, vivent aujourd'hui la même tension entre universalisme et particularisme, mais pratiquent des modes d'inclusion et d'exclusion qui leur sont spécifiques. Pour George Fredrickson, ces histoires respectives montrent autant de similitudes dans les faits que de contrastes dans les réactions. Les deux États ont participé au commerce lié à l'esclavage, aboli par la révolution de 1848 en France et avec la guerre de Sécession aux États-Unis, mais l'esclavage a eu plus d'ampleur et des conséquences plus graves aux États-Unis, au point de marquer une inégalité raciale entre Noirs et Blancs comme « élément central de l'expérience nationale ». Ainsi, souligne Fredrickson, « les Africains Américains sont devenus et restés, aux yeux de la majorité des Américains blancs, l'Autre par excellence ».

Les deux républiques ont bel et bien établi la citoyenneté politique au cœur de la théorie et de la pratique institutionnelle de la nation, mais ont manifesté des attitudes différentes vis-à-vis de l'immigration. Même si la France se découvre rétrospectivement comme pays d'immigration, cette expérience n'a pas été constitutive de la nation française comme elle l'est de la nation américaine¹⁴. Cependant, aux États-Unis, un traitement différencié en fonction de la provenance – donc de la race – a conduit à des accès différenciés à la citoyenneté. Dans les années 1920, par exemple, les restrictions à l'entrée appliquées aux Asiatiques se sont traduites par le refus de leur naturalisation. Ce refus découle des limitations de l'immigration et de la naturalisation fondées sur la classification en catégories ethnoraciales, et cela, dès la première loi relative à la naturalisation des immigrants adoptée en 1790, qui réservait ce droit aux « personnes libres, de race blanche ». En France, la nationalité, qui permet de distinguer l'étranger du citoyen, était, d'après Fredrickson, une altérité qui se voulait objective, alors qu'aujourd'hui, l'auteur constate que l'altérité s'exprime en termes religieux. La religion aux États-Unis, développée dans un contexte de pluralisme religieux, bien que sur

| 14. G. Noiriel, *Le Creuset français, Paris, Le Seuil, 1987.*

une base protestante, n'a pas constitué une source d'altérité significative, alors qu'en France, « elle remplit la même fonction d'altérité que les identités ethnoraciales aux États-Unis », précise Fredrickson. Il voit ainsi dans les appartenances raciales et religieuses deux formes d'altérité qui remettent en cause l'idéal du creuset ou de l'assimilation, des deux côtés de l'Atlantique.

Des études récentes, aux États-Unis, montrent cependant des changements dans la perception de l'altérité. Huntington, dans son dernier ouvrage, insiste sur le fait que les nouveaux immigrants appartenant « à une seule langue – espagnole » mettent en péril la conformité anglo-saxonne, définie comme l'assimilation culturelle aux États-Unis¹⁵. Même si ses propos sont extrêmes et ne sont nullement représentatifs des études sur les groupes ethniques aux États-Unis, ils mettent en évidence un changement des critères d'altérité qui s'étendent aujourd'hui à d'autres groupes tels que les Latino-Américains, considérant la langue (espagnole) et la religion (catholique) comme des différences qui s'ajoutent à l'appartenance raciale et conduisent Huntington à vouloir « rétablir » les fondements de la nation américaine anglo-saxonne et protestante.

Ces altérités construites dans le temps et l'espace s'accompagnent de concepts tels que race et ethnicité. L'élaboration de ces concepts *a priori* fondés sur la réalité sociale apparaît comme une rationalisation de l'altérité. Les concepts correspondent à la représentation de l'Autre en lui attribuant une appartenance raciale ou religieuse, faisant ainsi surgir des différences qui justifient le projet politique et les expériences nationales. En France, la tradition sociologique et politique a longtemps résisté à l'usage des termes « race » et « ethnicité », une résistance qui trouve son fondement dans l'idéal républicain. Même si le terme « ethnicité » se trouve aujourd'hui importé pour décrire une réalité qui se rapproche de celle des États-Unis, le terme « race » a subi diverses définitions tout en demeurant ambigu. L'ambiguïté demeure dans le fait qu'au XIX^e siècle, la « race » était souvent interchangeable avec la nation¹⁶. Quant au terme « ethnicité », il renvoyait à l'ère coloniale et

15. Samuel P. Huntington, *Who are We ? The Challenges to America's National Identity*, New York (N. Y.), Simon & Schuster, 2004.

16. Voir les différentes versions de la race dans Tzvetan Todorov, *Nous et les autres. La pensée politique française sur la diversité humaine*, Paris, Le Seuil, 1988. L'auteur montre qu'alors que Gobineau, dans son fameux ouvrage sur *L'Inégalité des races humaines*, interprétait la race en terme de sang et de couleur de peau, Renan, quant à lui, a défini la race en terme d'appartenance à une communauté de langue et Taine faisait référence à une race historique.

aux populations locales en Algérie, où les communautés ethniques étaient classifiées en fonction de leurs caractéristiques régionales et linguistiques. Le terme « race », quant à lui, correspondait, toujours dans l'Algérie colonisée, à un statut juridique attribué aux « indigènes ». Dans la France métropolitaine, une catégorie confessionnelle a été établie pour la « race juive » sous le régime de Vichy (1939-1942). Avec l'après-guerre, le retour aux valeurs républicaines s'est élaboré autour du concept de citoyenneté¹⁷, rejetant ainsi tout attribut ethnique et racial, ainsi que des concepts tels que communauté et/ou peuple qui désigneraient l'Autre dans le vocabulaire des sciences sociales.

Depuis les années 1980, des débats passionnés ont accompagné, en France, l'usage de concepts tels que communauté ou minorité ou encore ethnicité en référence aux populations immigrées installées sur le territoire et appartenant à une culture ou une religion spécifique. Ces termes, utilisés d'abord avec des guillemets pour bien mettre en évidence l'emprunt, se sont installés dans le vocabulaire français des sciences sociales en suscitant chez les sociologues et politologues un sentiment de malaise. Ils conduisent aujourd'hui l'historienne Nancy Green à analyser l'usage de catégories différentes comme religion et ethnicité en France et aux États-Unis, deux concepts qui, à ses yeux, désignent un même phénomène historique, mais correspondent à deux représentations différentes de l'Autre. C'est à travers la médiatisation de la religion en France et de l'ethnicité aux États-Unis, que Nancy Green voit dans l'immigré le « musulman » en France et « le groupe ethnique » aux États-Unis. Mais, en même temps, « qu'en est-il de l'ethnicité comme catégorie en France, et qu'est devenu le fait religieux aux États-Unis ? » s'interroge-t-elle, alors que « la religion n'a pas été absente de l'analyse américaine, tout comme elle n'a pas fonctionné comme un critère pertinent dans l'historiographie française concernant les immigrés ». La question est de savoir comment sont construites ces catégories, et à quoi elles correspondent.

La tâche est difficile, car les concepts varient dans le temps, s'appliquent à des populations diverses et impliquent des interactions spécifiques

17. Voir le numéro spécial de Mots. Les Langages du politique, « Sans distinction de... race », 33, décembre 1992. Plus particulièrement, les articles de Simone Bonnafous et Pierre Fiala, « Est-ce que dire la race, présuppose l'existence », p. 11-22 ; Étienne Balibar, « Le mot race n'est pas "de trop" dans la Constitution française », p. 215-241 ; Chantal Millon-Delsol, « Pertinence de l'énonciation du mot race dans la Constitution », p. 257-261 ; Jacqueline Costa-Lascoux, « La relativité des mots et la prégnance des faits », p. 317-329.

entre les groupes et le pouvoir. Dans un article récent, Jennifer Hochschild note que l'idée d'ethnicité n'existait pas au début du siècle. Elle a été inventée pendant la Grande Guerre, et c'est avant tout le terme « race » qui était utilisé. Un siècle plus tard, les sciences sociales américaines se réfèrent encore au terme de race pour distinguer les groupes ethniques les uns des autres, et l'ethnicité apparaît comme une invention en réaction à la « race »¹⁸.

L'ethnicité, concept ambigu, se réfère donc, aux États-Unis, à une identité tantôt raciale, tantôt nationale, tantôt religieuse, ou encore à une identité de classe. En 1975, Nathan Glazer et Daniel Moynihan, dans l'introduction du volume collectif intitulé précisément *Ethnicity. Theory and Experience*, avaient encore jugé bon de présenter le mot « ethnicité » comme « nouveau », en ajoutant toutefois que cette nouveauté ne concernait pas le vocable lui-même, mais le phénomène qu'il désignait¹⁹. Le phénomène est défini comme l'expression des identités culturelles religieuses ou raciales dans le domaine politique et les mobilisations pour revendiquer leur reconnaissance dans la sphère publique. La communauté ethnique se définit ainsi comme une structure qui met en évidence des intérêts d'abord identitaires.

Ainsi, en s'appuyant sur une analyse wébérienne qui voit dans l'action sociale le fondement de la formation d'un groupe (ethnique ou autre), Glazer et Moynihan attribuent à la mobilisation la définition des identités collectives, ethniques ou religieuses, sources de différence. Un tel usage du concept d'ethnicité en France se rapproche dans ce cas de la définition américaine, aussi incertaine qu'elle soit, dans la mesure où elle s'appuie sur des groupes organisés autour d'une identité devenue collective et revendiquant la reconnaissance publique de cette identité construite autour d'une « origine » présumée ou imaginée. Cette identité renvoie de fait à la religion, l'islam, qui se situe face à la laïcité et cherche une reconnaissance institutionnelle en France à égalité avec les autres religions²⁰.

Nancy Green affirme que la religion n'a jamais été une catégorie officielle, ni aux États-Unis ni en France. Au contraire, la religion fait partie

18. Jennifer L. Hochschild, « Looking Ahead : Racial Trends in The United States », *Daedalus*, 134 (1), hiver 2005, p. 70-81.

19. Nathan Glazer et Daniel P. Moynihan (eds), *Ethnicity. Theory and Experience*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1975.

20. Riva Kastoryano, « Race and Ethnicity in France », dans Fiona Devine et Mary Waters (eds), *Race, Class and Ethnicity in Comparative Perspective*, Londres, Routledge, 2004.

du *melting pot* aux États-Unis²¹. En France, les études historiques montrent plutôt que le « culte de l'assimilation » a été le fondement de l'unité nationale, produisant une citoyenneté porteuse d'« indifférence » vis-à-vis de la religion²². Nancy Green rappelle cependant que la religion a été source d'inspiration raciste dans les deux pays : contre les catholiques irlandais et italiens, récupérée par des mouvements extrêmes comme le Ku Klux Klan aux États-Unis, et contre les Juifs autour de l'affaire Dreyfus et de Vichy en France. Aux États-Unis, la religion fait partie de l'ethnicité comme la « race ». En France, la religion s'est installée comme un élément de distinction entre les anciennes vagues d'immigration et les nouvelles. Dans les deux cas, la religion fait en réalité partie de la différence mais pas des catégories, revendiquées ou institutionnalisées²³.

— Catégories

Aux États-Unis, alors que le mode de recensement des esclaves était discuté au Parlement, et que les Indiens, ne payant pas de taxes, en étaient exclus, la catégorie « race » a été présente dès les premières statistiques. Elle a été incluse dans le dénombrement de la population par la « règle d'une goutte » concernant la population noire, jusqu'aux années 1960²⁴. Quant à la distinction entre nationaux et non-nationaux, elle n'apparaît qu'en 1820, au quatrième recensement. Distinguer les nationaux des non-nationaux, aux États-Unis, permettait de mesurer la composition de la population et non pas nécessairement l'immigration comme en France où, au cours des années 1850, une classification par âge, par état civil, par nationalité, par profession et par religion procurait au contraire à l'administration une connaissance plus fine de la population et avait comme objectif de calculer les impôts et le nombre de circonscriptions électorales.

21. W. R. Hutchison, *Religious Pluralism in America. The Contentious History of a Founding Ideal*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 2003 ; P. Schuck, *Diversity in America. Keeping Government at a Safe Distance*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2003, p. 272-273.

22. Gérard Noiriel, op. cit., 1987.

23. Il est cependant intéressant de noter que des études de plus en plus nombreuses cherchent à souligner la religion comme marqueur identitaire, et élément de distinction à l'intérieur d'une même communauté définie par la nationalité ou la langue. Voir, à ce propos, Eliane H. Ecklund, « "Us" and "Them" : The Role of Religion in Mediating and Changing the "Model Minority" and Other Civic Boundaries », *Ethnic and Racial Studies*, 28 (1), janvier 2005, p. 132-150.

24. David A. Hollinger, « *The One Drop Rule and The One Hate Rule* », *Daedalus*, 134 (1), hiver 2005, p. 18-28.